



Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Syndicat National des Professeurs de Lycée Professionnel
et des Personnels d'Education

n° 109 - Septembre 2001

Bimestriel Prix : 1 F - CCP LIMOGES 0171550U02770

C.P.P.A.P. : 91842

Impression au siège, 1 rue Georges Bizet
17200 Royan - tel 05.46.38.78.06
Directeur de la publication : C. Boé



SOMMAIRE :

- * page 1 : -éditorial
- * page 2 : -conseils d'administration
-site internet, courriel
- * page 3 : -permanence téléphonique
-stages 2001-2002 (lettre)
- * page 4 : -stages 2001-2002
-solution mots-croisés d'été

SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)
siège:1 rue Georges Bizet 17200 Royan

ROUTAGE 206 dispensé du timbrage
Dépôt : La Poste - Agence de Poitiers Bel-Air

109

Face aux écueils n'écoutez pas le chant des sirènes !

Comme à chaque rentrée se posent d'inévitables questions :

- les effectifs sont-ils en baisse comme l'affirme le Ministre de l' Education ou en hausse comme le prétend le Ministre chargé de l'enseignement professionnel ?
- Toutes les classes ont-elles les enseignants nécessaires ou reste-t-il des élèves sans professeurs ?
- Les personnels sont-ils satisfaits de leur affectation et ont-ils été nommés avant la rentrée ?....

Dans notre académie les réponses ne sont pas toutes positives, loin s'en faut :

- Environ 150 élèves en moins dans les lycées professionnels a-t-on cru comprendre...
- Dans certains établissements—SEGPA entre autres— tous les élèves n'ont pas tous les enseignants nécessaires, et parfois même dans certaines disciplines l'horaire n'est pas assuré dans son intégralité pour masquer le manque d'enseignant...
- Pour les personnels, la situation des TZR se détériore. Combien de PLP Lettres-langues sont l'objet de pressions diverses pour aller enseigner dans les classes de collèges, ce qui est contraire à leur statut. Peut-être faudrait-il commencer par leur donner les heures de langues destinées aux élèves de LP... alors qu'elles sont parfois assurées par d'autres qui n'ont pas vocation à enseigner dans nos établissements ?
- Que dire du recrutement de vacataires et de la façon dont sont traités des contractuels, alors même que l'on parle de la lutte contre la précarité de l'emploi ?

Avec l'équipe académique du Snetaa nous devons continuer à rassembler ceux qui veulent défendre un service public et laïque de qualité qui offre aux jeunes une formation professionnelle qui permette un bon départ dans la vie active. Tous ensemble nous devons lutter pour la défense de nos établissements contre la volonté politique de ceux qui veulent sa disparition au profit de l'apprentissage... **Et ne nous méprenons pas : cette bataille doit se mener en toute indépendance, sans manipulation aucune...** ce que le Snetaa a toujours fait : la réunification des PLP1 et PLP2, les 18 heures pour tous en sont les preuves les plus frappantes...

A nous tous nous devons continuer à faire vivre ce syndicalisme revendicatif et responsable !

Claude Boé

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les acquis sont rarement le fait de la générosité de l'administration mais sont obtenus par une action syndicale à tous les niveaux. Aussi dans chaque établissement il est important que les collègues du SNETAA prennent toute leur place dans les C.A. Nous demandons donc à tous de présenter une liste avec une profession de foi qui explique clairement nos idées pour la défense du service public et laïque d'enseignement professionnel, des personnels... Il est souhaitable que chaque section syndicale prépare cette élection. Une liste complète est évidemment le mieux, mais n'oubliez pas que 2 noms suffisent à composer et présenter une liste à ces élections.

Nous sommes conscients de la limite de nos interventions au CA, mais il est important d'y être présents car c'est là que se prépare l'organisation de la vie quotidienne dans nos établissements. Il est de la responsabilité de chaque syndiqué d'éviter que d'autres décident à leur place, et il n'y a que 3 ou 4 réunions par an.

Le fait de présenter une liste SNETAA n'est pas un signe de guerre avec les autres organisations. C'est simplement l'expression de la diversité dans une démocratie et cela ne doit gêner en rien l'entente qui règne entre collègues. N'oublions pas non plus que les « listes d'union » n'apportent rien à qui que ce soit en terme de représentativité.

Internet : Site, courriel, forum, infos rapides
Une communication rapide entre nous, une mise à jour régulière, et une présence 24h/24 toute l'année

Adresses électroniques du snetaa

adresse du site académique :

e-mail du webmestre académique :

adresse du site national :

e-mail du webmestre national :

e-mail du secrétaire académique (Claude Boe)

e-mail du trésorier académique (Gérard Grangeteau)

e-mail du secrétaire départemental 16 (Samuel Seguy)

e-mail du secrétaire départemental 17 (Françoise Lejeune)

e-mail du secrétaire départemental 79 (Françoise Bureau)

<http://www.chez.com/snetaapoitiers/snetaa.poitiers@wanadoo.fr>

<http://www.snetaa.fr>

snetaa@snetaa.fr

-*-

cboe290148@aol.com

gerard.grangeteau@wanadoo.fr

samuel.seguy@wanadoo.fr

francoise.lejeune1@libertysurf.fr

BUREAUFR@district-parthenay.fr

Menu du site internet de l'académie de poitiers : <http://www.chez.com/snetaapoitiers/>

1-les rubriques

Le snetaa et ses objectifs * **Les éditos du S3**, du journal académique * **Actualités** Académique + Nationale * **Contacts et liens** Syndicaux, et autres, locaux, régionaux, nationaux * **Mvt National 2001** et archives de 1999 et 2000 * **Témoignages** vous avez écrit au snetaa * **Fiches syndicales** Av. ech, Sigles E.N., Hors-Classe, ... * **Infos carrière** PLP, CPE, IUFM, Corpo, Traitements, BO ... * **Coin pédago** Structures, orientation, textes, sécurité, ... * **F.A.Q.** Questions fréquentes * **Idées et débats** par l'équipe académique, et des personnalités de l'E.N. * **Les établissements** codes - liens - gestion * **Formation syndicale** Resp locaux Histoire du syndicalisme

2-les services

* **Ecrire** au S3 * **Ecrire** au webmestre * **Pour adhérer** Bulletin d'adhésion, ... * **S'abonner** aux infos rapides service gratuit réservé aux adhérents * e-mail : **Créer votre e-mail** * **Top du site** Vos pages préférées * **Forums** Espaces de discussions thématiques * **Chat room** Discuter en direct avec les présents sur le site * **Quizlet** Répondre à 10 enquêtes et lire leurs résultats * **Rechercher** sur le site * **Recommander le site** par e-mail à un ami * **Accesible par WAP** : <http://wap.pyweb.com/snetaapoitiers.wml>

Abonnement aux infos rapides par e-mail (service gratuit réservé aux adhérents)

Certaines informations prioritaires, urgentes, confidentielles peuvent faire l'objet de communication immédiate et seulement par e-mail. Si vous souhaitez être destinataires de ces infos et des nouveautés du site, faites en la demande comme indiqué ci-dessous. Vous pourrez vous désabonner de la même manière. L'info rapide est un service académique réservé aux adhérents à jour de leur cotisation. Depuis deux ans le nombre d'adhérents abonnés à la mailing liste académique ne cesse de croître. Pensez-y vous aussi, et faites nous part de vos souhaits et idées à ce sujet.

Au choix pour s'abonner :

1—directement sur le site en retournant le formulaire prévu à cet effet

2—par e-mail au webmestre académique : snetaa.poitiers@wanadoo.fr

3—par courrier au secrétaire académique : 1 rue Georges Bizet, 17200 Royan

Dans tous les cas :

- indiquez l'adresse électronique à laquelle vous désirez recevoir ces informations (exemple : prenom.nom@fournisseur.domaine)
- précisez votre n° d'adhérent snetaa (sur l'étiquette d'envoi de la presse snetaa) ou si vous êtes en cours d'adhésion

Cordialement, Jean-Pierre Ardon

Permanence téléphonique SNETAA Académie de Poitiers

Le tél/fax du secrétaire académique (05.46.38.78.06) est occupé ou il est absent

Vous pouvez contacter votre secrétaire départemental :
 Charente : S. SEGUY (05.45.39.62.07) Charente maritime : F. Lejeune (05.46.56.62.59)
 Deux-Sèvres : F. Bureau (05.49.96.16.14) Vienne : S. Texier (05.49.61.29.37)

Mais ayez le réflexe « permanence » :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	JP. MONTICELLI 05 45 68 86 60	J. RASTEAU 05 45 69 37 55	F. LEJEUNE 05 46 56 62 59	H. LALOUILLE 06 03 22 99 02	J.F. MOREAU 05 46 68 97 11
14h-17h	Sophie TEXIER 05 49 61 29 37	JP. ARDON 05 49 54 44 98	P. MACHET 05 49 64 29 45	A. RIGAUD 05 49 98 36 51	Laisser message sur le répondeur du secrétariat académique
18h-21h	Cl. BOE 05 46 38 78 06	Serge GROSSIN 05 49 50 15 42	F. BUREAU 05 49 96 16 14	S. SEGUY 05 45 39 62 07	



Modèle de lettre de demande de Congé pour Formation Syndicale:

Lieu, date

Nom Prénom
Grade et Discipline
Etablissement

à M. le Recteur
de l'Académie de Poitiers
s/c de M. l'Inspecteur d'Académie
de l'Académie de Poitiers
s/c M. le Proviseur
du LP.....

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues:

-à l'article 34 (alinéa 7) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, portant statut général des fonctionnaires,
 -à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982, pour les agents non titulaires de l'Etat,
 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur
 de solliciter un congé le (ou du au), pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par le SNETAA sous l'égide du Centre de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé,
 figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.
 (arrêté publié au J.O. du 10/02/95).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Signature

Une attestation de présence y sera délivrée.

Formation syndicale académique SNETAA 2001-2002

La formation syndicale est un droit : 12 jours ouvrables par an, avec versement intégral du salaire.
C'est également une nécessité pour mieux faire face aux évolutions de nos métiers et de nos activités syndicales.

MODALITES D'INSCRIPTION

- ⇒ Dépose une demande de congé de formation syndicale, au moins **1 mois à l'avance**, auprès de ton chef d'établissement ou du directeur de l'IUFM (voir modèle de lettre page 3)
- ⇒ Renvoie le coupon d'inscription dès maintenant (ou au plus tard 2 semaines avant la date du stage) à :
Françoise Lejeune
Formation syndicale académique Snetaa
5 rue des Grands Clos
17220 LA JARNE

Stages prévus pour 2001-2002 (9h30 à 16h30)

Judi 15 novembre 2001
Formation des S1 du 16 et du 17
LP Delage - Cognac

Judi 22 novembre 2001
Formation des S1 du 79 et du 86
LP Branly - Châtelleraut

Lundi 26 novembre 2001
TZR (titulaires de zone)
LP Hôtelier - La Rochelle

Mardi 04 décembre 2001
AIS (SEGPA et EREA)
LP de Ruffec

Mardi 22 janvier 2002
Syndicalisme et multimédia
LP de Parthenay

Mardi 26 février 2002
Non-titulaires (MA, Contractuels...)
LP Le Dolmen - Poitiers

+ Réunion IUFM, pour les stagiaires, dont la date sera déterminée ultérieurement.

*Dates et lieux donnés sous réserve de modifications
en fonction du calendrier Snetaa, des réunions rectorales
et de l'accord des établissements concernés*



Solution des mots-croisés de Juillet

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Inscription

(Coupon à adresser à Françoise Lejeune)

NOM :

Prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

.....

Demande à s'inscrire aux stages syndicaux académiques 2000-2001

1 -

2 -

3 -

4 -

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	L		U	N	I	T	A	I	R	E
B	A	R	S		N	O	N		E	
C	I		A	U	D	I	T	I	O	N
D	Q	U	I	N	E		I	N	C	A
E	U		T		P	A	N		C	U
F	E	S		L	E	M		S	U	T
G	S	T	O		N	I	E	P	P	E
H		O	U	E	D		L	I	A	
I	T	P		T	A	P	I	R		R
J	A		F	U	N		S	E	T	E
K		M	A	I	T	R	E	S	S	E